

# PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL DE BRANGUES

du 7 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux

Et le 7 Novembre à 19 heures

Date de la convocation : 02/11/2022 les membres du Conseil Municipal de la commune de Brangues, régulièrement convoqués, se sont réunis en nombre prescrit par la loi

Sous la présidence de Sylvain GRANGER, Maire

Nombre de Conseillers : 15

Présents : 13

Votants : 13

Présents :

Sylvain GRANGER, Corrine PERRET, Germaine BUYRET, Alix LARCHEY, Lucien MORALES-HERNANDEZ, Daniel REVELLO, Eric MICHOU, Robert PYOT, Laura ESCOBAR, Roland BIGAT, Aurélie MASSE, Coralie DA COSTA, Sandrine BOURGEY

Absent excusé : Stéphane DUCARRE

Procuration : 1

de Mallaury SOTTIZON à Corrine PERRET

Désignation d'un secrétaire de séance à l'unanimité : Germaine BUYRET assistée de Lucien MORALES-HERNANDEZ

Approbation du PV du 5 septembre 2022 envoyé par courriel : adopté à l'unanimité

Approbation du PV du 3 octobre 2022 envoyé par courriel : adopté à l'unanimité

L'adoption du nouveau règlement d'affouage est reportée à la prochaine séance du conseil municipal, il doit être réactualisé. Un groupe de travail s'est constitué : Sylvain GRANGER, Eric MICHOU, Robert PYOT, Daniel REVELLO, chargé d'élaborer un projet de règlement.

Réunion de travail prévue le 14/11/2022 à 11H – La date limite d'inscription aux coupes est fixée au 01/12/2022 – Celle du tirage au sort est fixée au samedi 17/12/2022.

Eric MICHOU s'occupe des invitations à destination des personnes extérieures au conseil et qui peuvent apporter leur expertise à la rédaction du règlement.

Le tarif de la coupe de bois est actualisé, il passe de 60 à 80 Euros : adopté à l'unanimité.

Concernant la caution du locataire de l'appartement T3 sis pl. P. Claudel, en raison de l'état des lieux de celui-ci, il a été convenu de la conserver : adopté à l'unanimité.